



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 74583

## Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux rappelle à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées que la loi de financement de la sécurité sociale avait permis d'attribuer en 2001 1,5 milliard au Fonds d'investissement pour la petite enfance (FIPE) pour aider les collectivités locales à créer ou à étendre des structures d'accueil pour les moins de six ans. Une mesure identique avait été prévue dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 afin de prolonger cette action en faveur de nombreux projets qui sont actuellement en instance. Cet article de la loi ayant été annulé par le Conseil constitutionnel à la suite d'un recours exercé par les parlementaires de l'opposition, il lui demande comment pourront être financés les projets en instance.

## Texte de la réponse

La volonté du Gouvernement de faire un effort significatif en faveur des modes d'accueil collectif s'est traduit par la création, début 2001, d'un fonds spécial d'investissement. Lors de la Conférence de la famille de juin 2001, le Gouvernement a décidé le doublement de cet effort d'investissement public en faveur de ces modes d'accueil. Toutefois, le Conseil constitutionnel a estimé que les modalités de financement prévues pour cette deuxième tranche n'avaient pas leur place dans une loi de financement de la sécurité sociale. Afin de préserver l'intérêt des familles et des collectivités locales porteuses de projets, il a été recherché avec la Caisse nationale des allocations familiales un dispositif alternatif. Le Gouvernement a signé un avenant à la convention d'objectifs et de gestion pour débloquer ce dossier, en accord avec les partenaires sociaux. Les dotations correspondantes, qui tiennent compte des sommes déjà engagées au titre de la première opération, seront très prochainement notifiées à l'ensemble des CAF, chargées de la gestion de la seconde enveloppe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Augustin Bonrepaux](#)

**Circonscription :** Ariège (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74583

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** famille, enfance et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2002, page 1634

**Réponse publiée le :** 6 mai 2002, page 2396